



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 7-2021

Chemin du Closel - Réalisation d'une liaison de mobilité douce le long des voies CFF, entre le passage du Trait d'union et le passage inférieur du Léman

Date : 12.10.2021 / 19h.00

Lieu : Salle de conférence de la Salle de spectacles

### **Membres de la commission :**

	Présent	Excusé	Absent
Basile ZUFFEREY (Président / Les Verts)	X		
Verena BERSETH (Fourmi Rouge)	X		
Pascal GOLAY (PLR/PVL)	X		
Benoit GREGOIRE (PS)	X		
Marie-Claude KOHLER (Les Verts)	X		
Ali KORKMAZ (PS)	X		
Stéphanie NEGRI CAPT (PLR/PVL)	X		
Simon FAVRE (Fourmi Rouge)	X		
Ignacy WILCZYNSKI (UDC)	X		

### **Invité(s)**

Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme-Infrastructures-Mobilité

Martin Hofstetter, Chef de service de l'Urbanisme

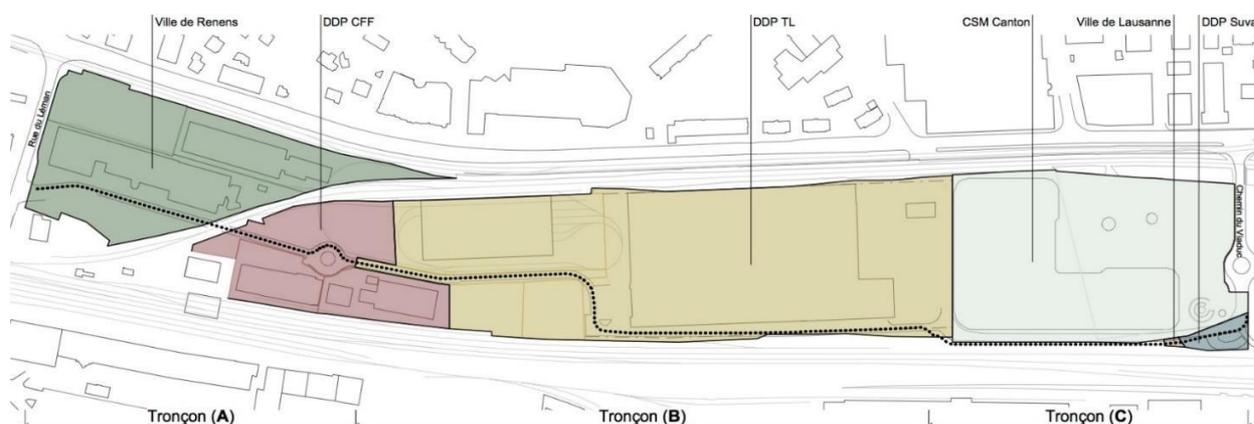
Philippe de Almeida, Architecte au service de l'Urbanisme

### **Introduction :**

Dans le cadre du plan directeur de l'agglomération Lausanne-Morges (PALM), il a été inscrit le projet d'un itinéraire de mobilité douce menant de la gare de Lausanne à celle de Morges. Afin de répondre à ce projet plus global, la commune de Renens souhaite développer en partenariat avec les différents propriétaires foncier de la zone un tronçon sis au ch. du Closel, entre la gare de Malley et l'avenue du Léman.

Ce préavis a pour but, en marge de l'obtention auprès des propriétaires fonciers d'un droit de passage sur l'entier du parcours, le financement d'un tronçon cycliste en site propre sur la partie longeant le bâtiment du CSM (tronçon C sur le plan ci-dessous).

Les tronçons A et B seront exécutés et financés par les différents propriétaires une fois les nombreux travaux prévus dans la zone terminés.



## **Questions de la Commission :**

- Quelles sont les autres alternatives de liaison est-ouest ?
  - *Une voie par le sud des voies au ch. des Chênes sera développée ultérieurement.*
- La sécurité des piétons et des cyclistes est-elle assurée durant la durée du chantier des TL ?
  - *La sécurité de la voie sera assurée par les TL, car le maintien des bus et des piétons doit être assuré en tout temps. Toutefois, des fermetures périodiques du tronçon ne sont pas à exclure si la sécurité des usagers ne peut pas être respectée.*
- Quelles mesures seront mises en œuvre par la commune pour assurer un usage du cheminement le plus confortable possible durant la durée du chantier des TL ?
  - *L'éclairage du chemin sera amélioré et un concept de communication et de signalétique sera mis en place afin d'informer les usagers à propos de l'état de la liaison.*
- Pourquoi les CFF interfèrent dans le choix des luminaires ?
  - *L'éclairage de la piste cyclable ne doit pas aveugler les conducteurs du côté voie ferrée.*
- La compensation écologique liée au bétonnage du saut de mouton est-il reversé dans ce projet par les CFF ?
  - *Non, ce n'est pas prévu.*
- La taille des végétaux du couloir biologique est-elle optimisée afin de prévenir les îlots de chaleur ?
  - *La proximité des voies ne permet pas la plantation de végétaux conséquents.*
- Comment sera géré le stationnement autour des ateliers de Renens en lien avec la voie de mobilité douce ?
  - *Un plan de gestion des espaces public et du stationnement est en cours d'étude. Le nombre de places de parc respecte les normes.*
- Comment est traitée la séparation entre la route et la piste cyclable ?
  - *Par une bordure de 25 cm de haut ainsi qu'une platebande végétalisée d'environ 50cm de large.*
- Est-on sûr que les tronçons a et b seront réalisés par les propriétaires (TL + CFF) ?
  - *Les interventions sur les autres tronçons seront nettement plus légères. L'engagement des propriétaires à réaliser leur part du cheminement fait partie intégrante des conventions.*

- Ce projet répond-il à une demande réelle des cyclistes ?
  - *l'association faîtière de défense des intérêts des cyclistes (PRO VELO) avait exigé une piste cyclable par voie d'opposition lors de la mise à l'enquête du CSM.*
- Quelles solutions de parcage sont prévues pour les vélos ?
  - Devant le trait d'union de chaque côté de la voie.

### Commentaires

La commission fait le vœu que la municipalité veille à assurer la sécurité durant la durée des travaux tout en maintenant un usage le plus large possible.

### **Détermination de la Commission**

C'est avec **9 pour, 0 contre, 0 abstention** de la Commission que les conclusions du préavis sont **acceptées**.

### C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 7-2021 de la Municipalité du 27 septembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ADOpte** le projet de liaison de mobilité douce sur le chemin du Closel.

**ALLOUE** à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 960'000.- TTC pour les travaux de construction d'un ouvrage de mobilité douce le long du chemin de Closel, avant déduction de la subvention fédérale pour les mesures PALM 2016 de CHF 161'000.- et de la contribution cantonale de CHF 69'000.-, soit un total net de CHF 730'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants:

- Compte N° 3820.1070.5010 Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – infrastructure, CHF 650'000.- net TTC (amortissement 30 ans);

- Compte N° 3820.1071.5050 Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – éclairage, CHF 80'000.- TTC (amortissement 20 ans).

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – infrastructure) et en 20 ans (Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – éclairage), selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**ACCEPTÉ** les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2022 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 2'800.- réparti dans les comptes N<sup>os</sup> 3610.3142.06, 3100.3161.01 et 3810.3123.02.

**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2023 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

## **La Commission**

Basile ZUFFEREY (Président /  
Les Verts)

---

Verena BERSETH (Fourmi  
Rouge)

---

Pascal GOLAY (PLR)

---

Grégoire BENOIT (PS)

---

Simon FAVRE (Fourmi Rouge)

---

Marie-Claude KOHLER (Les  
Verts)

---

Ali KORKMAZ (PS)

---

Stéphanie NEGRI CAPT (PLR)

---

Ignacy WILCZYNSKI (UDC)

---